

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 D 00001

Numéro SIREN : 343 328 142

Nom ou dénomination : Office des greffiers associés du tribunal de commerce de Saint-Etienne

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/014556

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)	1 227 914		1 227 914	1 227 914			
	Autres immobilisations incorporelles	918	918					
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	101 624	96 988	4 635	6 254	1 619	25.88	
	Autres immobilisations corporelles	291 835	215 449	76 386	99 492	23 106	23.22	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	1 622 291	313 355	1 308 935	1 333 660	24 725	1.85		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 010 843		1 010 843	1 087 550	76 708	7.05	
	Autres créances	315 538		315 538	378 847	63 309	16.71	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	410 235		410 235	695 335	285 100	41.00		
Charges constatées d'avance (3)	41 122		41 122	62 681	21 560	34.40		
Total III	1 777 738		1 777 738	2 224 413	446 676	20.08		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 400 028	313 355	3 086 673	3 558 074	471 401	13.25		

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE
ST-ETIENNE

014556 23 NOV. 2022

88 B 1

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1		
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	
				Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 594 856) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	594 856		594 856		
	Réserves					
	Réserve légale	59 486		59 486		
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves	80 641		72 202	8 439	11.69
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	382 917		368 439	14 478	3.93
	Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	Total I	1 117 900		1 094 983	22 917	2.09
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges					
	Total III					
DETTES (I)	Dettes financières					
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	102 020		636 401	534 380	83.97
	Concours bancaires courants					
	Emprunts et dettes financières diverses	1 074 885		1 114 841	39 956	3.58
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 958		79 848	20 110	25.18
	Dettes fiscales et sociales	167 261		152 474	14 788	9.70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	392 808		308 702	84 106	27.25	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	131 841		170 826	38 985	22.82
	Total IV	1 968 773		2 463 091	494 318	20.07
	Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 086 673		3 558 074	471 401	13.25

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 951 105

1 246 329

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 086 672.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 033 674.81 Euros et dégageant un bénéfice de 382 916.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 230 232		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	101 624		
Matériel de transport	107 181		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	215 068		4 311
TOTAL	423 873		4 311
TOTAL GENERAL	1 654 104		4 311

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 400	1 228 832	1 228 832
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			101 624	101 624
Matériel de transport			107 181	107 181
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		34 725	184 655	184 655
TOTAL		34 725	393 459	393 459
TOTAL GENERAL		36 125	1 622 291	1 622 291

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 318		1 400	918
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	95 370	1 619		96 988
Matériel de transport	65 439	11 499		76 938
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	157 317	15 919	34 725	138 511
TOTAL	318 126	29 036	34 725	312 437
TOTAL GENERAL	320 444	29 036	36 125	313 355

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 619				
Matériel de transport	11 499				
Matériel de bureau informatique mobilier	15 919				
TOTAL	29 036				
TOTAL GENERAL	29 036				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	7 639	0	7 639
Autres créances clients	1 003 204	1 003 204	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 583	11 583	
Divers état et autres collectivités publiques	1 160	1 160	
Débiteurs divers	302 795	302 795	
Charges constatées d'avance	41 122	41 122	
TOTAL	1 367 503	1 359 864	7 639

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	100	100		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	101 920	84 252	17 668	
Fournisseurs et comptes rattachés	99 958	99 958		
Personnel et comptes rattachés	92 299	92 299		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 549	35 549		
Impôts sur les bénéfices	1 638	1 638		
Taxe sur la valeur ajoutée	35 743	35 743		
Autres impôts taxes et assimilés	2 033	2 033		
Groupe et associés	1 074 885	1 074 885		
Autres dettes	392 808	392 808		
Produits constatés d'avance	131 841	131 841		
TOTAL	1 968 773	1 951 105	17 668	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	534 287			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	585 793			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PART SOCIALES	152.4000	3 902			3 902

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
CHARGE GREFFE	1 227 913			1 227 913	
Total	1 227 913			1 227 913	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	13 540
Autres créances	428
Total	13 968

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 926
Dettes fiscales et sociales	108 562
Total	163 588

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	41 122
Total	41 122
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	131 841
Total	131 841

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		41 934
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE	41 934	
Total (1)		41 934

Le total des engagements de retraite de l'entreprise vis à vis des membres de son personnel a été estimé à la somme de 41 934 €, charges sociales comprises.

Les principales hypothèses utilisées dans le calcul :

- Départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- Profil de carrière à décroissance faible
- Turn over : faible
- Taux d'actualisation : 0.98%

Le taux d'actualisation est le taux d'émission des obligations du secteur privé en euros : iBoxx, fonction de la durée des engagements : Corporate AA10+ (10 ans et +).

La sensibilité de la variation du taux de + ou - 10% est la suivante :

- Taux de 0.88 % : IFC de 42 293 € soit une variation de + 359 €
- Taux de 1.08 % : IFC de 41 583 € soit une variation de - 351 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Engagements reçus

Néant.

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SELARL Office des greffiers associés du TC de St E
36 RUE DE LA RESISTANCE
CS 50 228
42000 ST ETIENNE

relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Nous formulons des observations sur les points suivants susceptibles d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

Le logiciel de facturation des formalités ne permettant pas au 31/12/2021 de suivre les soldes des comptes de tiers, les comptes clients n'ont pas pu être rapprochés.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence des observations décrites dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	3 086 673 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 033 675 Euros
- Résultat net comptable,	382 917 Euros

Fait à VILLARS
Le 04/05/2022

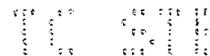
PIERRE GERARD
EXPERT COMPTABLE

Date :

 2022.05.13

11:00:00

+02'00'



SELARL Office des greffiers associés du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne

SELARL au capital de 594 856 €
Siège social : 36 rue de la Résistance
42000 SAINT-ETIENNE

RCS SAINT-ETIENNE 343 328 142

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le Jeudi 30 Juin à 14 heures 30.

Les associés de la société se sont réunis au cabinet SECA FOREZ, sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

Les associés commencent par émarger la feuille de présence.

L'assemblée est présidée par Monsieur FAURE Edouard, gérant de la société.

Etaient présents ou représentés :

	Nombre de parts
M. FAURE Pierre	1
M. FAURE Edouard	1
Société P.F. (SPFPL)	1910
Société Légal It (SPFPL)	1990

Les associés présents ou représentés possèdent 3902 parts sociales sur les 3902 parts sociales composant le capital social de la société.

Le Président de séance déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des résolutions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Un exemplaire à jour des statuts de la société ;
- Le registre des procès-verbaux des délibérations des assemblées générales des associés ;



- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée par la gérance, auteur de la convocation ;
- Ainsi que plus généralement, l'ensemble des documents prévus par la loi et les règlements en pareille matière.

Le président de l'assemblée rappelle alors que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation et répartition des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Questions diverses.

Le président de séance lit ensuite le rapport de gestion de la gérance relatif aux résultats enregistrés par la société au cours de l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2021 ainsi que son rapport spécial prévu à l'article L223-19 du code du commerce ;

Puis, le président de l'assemblée déclare se tenir à la disposition des associés pour fournir, à ceux qui le désirent, toutes explications et informations nécessaires, ainsi que pour répondre à toutes les observations qu'ils pourraient juger utile de présenter.

Un échange de vues s'engage alors entre les associés, au cours duquel il est procédé à un examen approfondi des comptes.

Le président de l'assemblée constatant que le débat est clos et que plus personne ne demande la parole, met successivement aux voix les résolutions ci-après figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

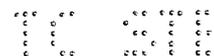
L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu et pris connaissance :

- du bilan, du compte de résultat de l'exercice, et des divers états arrêtés au 31 décembre 2021 ;

Approuve dans leur intégralité les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

if 9



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture et pris connaissance du rapport de la gérance prévu à l'article L223-19 du code du commerce sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés, approuve expressément le rapport en question ainsi que les conventions ou opérations qui s'y trouvent décrites et les conditions dans lesquelles ces conventions ont été exécutées au cours de l'exercice clos. Etant observé que chacune de ces conventions a été soumise à un vote distinct, et que l'associé intéressé s'est abstenu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve sans restriction ni réserve les actes de gestion accomplis par la gérance au cours de l'exercice social clos et lui donne en conséquence quitus entier, définitif et sans réserve pour l'exécution de son mandat et pour sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 382 916.80 € approuve l'affectation proposée par la gérance, à savoir :

- A la réserve légale : 0.00 €
- A la réserve facultative : 2 916.80 €
- Distribution de dividendes : 380 000.00 €

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale reconnaît en outre, que le rapport général de la gérance mentionne que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

77 9

Distributions globales mises en paiement		
Date de l'assemblée	Non éligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI	Éligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI
28/06/2019	- €	900 000 €
30/06/2020	- €	510 000 €
30/06/2021	- €	360 000 €

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément et en application des dispositions cumulées des articles D 11 et D 44-1 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 modifié, l'assemblée générale confère au représentant légal de la société les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à la certification des documents et pièces, dont le dépôt au greffe du tribunal de commerce est obligatoire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de séance déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, et qui après lecture faite a été signé par les associés et le gérant de la Société Office des greffiers associés du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne.

